

REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers	
Effectif légal	15
En exercice	15
Présents	12
Votants	13

L'an deux mille neuf ;

Le 28 Septembre 2009 à 19h00 ;

Le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur TORNATORE, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : Le 23/09/2009

PRESENTS : M. Mmes TORNATORE – PAILLOTET – DUJON – ESCRIOU – BENABEN – FOURNY – KAIL – ROBERT – FASOLA – YACOUB – BEUCHE -LACROIX

ABSENT REPRESENTES : M. HEURA par M. ESCRIOU

ABSENTS EXCUSES : Mme DE LA ROCCA – M. AUDIBERT

Secrétaire de séance : Mme BENABEN

**CONVENTION
HYGIENE
ET
SECURITE
CENTRE DE
GESTION**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nouvelle convention Hygiène et Sécurité qui est proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale qui entrera en vigueur au 01 janvier 2010.

Il est précisé que le Centre de Gestion a décidé de modifier les modes de financement des services optionnels sur la base de la mise à disposition d'agents du CDG, faisant l'objet d'une facturation à la journée ou à la demi-journée.

Ce nouveau mode de financement tient compte :

- Des anciennes cotisations,
- De l'unité de service public des collectivités Territoriales de toute taille,
- Du coût de fonctionnement des services du CDG,
- De l'équité entre les collectivités affiliées,
- Des objectifs identifiés du fait de la réglementation en vigueur.

La présente prestation est consentie et acceptée moyennant la participation financière suivante :

- 250 €/jour pour les collectivités affiliées de moins de 20 agents.
- 450 €/jour pour les collectivités affiliées de 20 agents et plus.

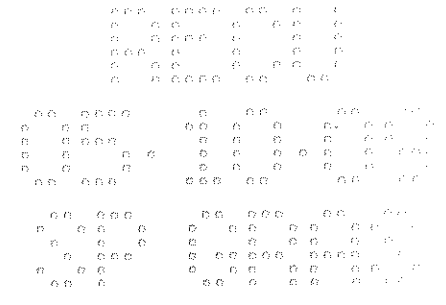
Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
Autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

La présente prestation est consentie et acceptée moyennant la participation financière suivante :

- 450 €/jour pour les collectivités affiliées de 20 agents et plus.

Ainsi fait et délibéré à la date ci-dessus indiquée
Extrait certifié conforme, au registre sont les signatures

LE MAIRE,
Emile TORNATORE



Et ce par : - Voix pour : 13
- Voix contre : 0
- Abstention : 0

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, compte tenu de sa publication le 02/10/09, à la porte de la mairie, et de sa transmission au représentant de l'Etat le 02/10/09. Il informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans les deux mois de sa publication